L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 2 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

Nous commencerons samedi la publication d'un roman de Jules Clarétie ayant pour titre *Le Beau Solignac*. Cette œuvre, dont l'action se passe sous le premier empire, ne le cède pas en intérêt dramatique au roman que nous terminons en ce moment. Nous pensons qu'elle n'obtiendra pas moins de succès auprès des lecteurs et des lectrices de l'*Abeille* que l'émouvante nouvelle de Wm. Cobb, *La Poire d'Angoisse*.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

XXXIII—Suite.

Il ne portait sur lui aucun papier qui pût servir à constater son indentité. Seulement, ainsi que l'avait rapporté le docteur Avril, une somme de trente mille francs en billets se trouvait dans sa ceinture. Après des recherches infructueuses on l'enferma dans une maison de santé.

A son départ d'Amérique, il avait placé sous ses vêtements le couteau de chasse qui devait lui servir de signe auprès de Berserot.

Quand on lui demandait qui il était, il souriait niaisement et nommait Georges Hugues. Il semblait que son esprit se fût arrêté, comme le mécanisme d'une montre.

Cependant, comme chez tout aliéné existe une hypocrisie constante, Lucien cachait à tous la seule pensée qui s'imposait continuellement à lui.

Il se souvenait de Berserot, du Bré, où il avait passé les premières années de sa vie, il se souvenait qu'il devait se rendre auprès de ce vieux serviteur. Et dans les terreurs folles qui le hantaient, il se rappelait cette maison simple et heureuse où il avait été tant aimé. Aussi ne songeait-il qu'à s'enfuir, à s'aller cacher dans cette retraite paisible où ne l'atteindraient plus les ennemis et les assassins, tourbe épouvantable qui se faisait légion dans son cerveau enfiévré.

Mais la surveillance exercée sur lui était telle qu'il fallut attendre de longs mois. De temps à autre, il avait des accès de fureur, résultant de cette contention continuelle des facultés sur un même point et surtout de l'inassouvissement de ce désir de fuite. Enfin, un jour, il put s'évader. Il marcha—chose bizarre—dans la direction de Paris. Un instinct singulier le guidait. Il savait que par là il rencontrerait le Bré.

Le médecin s'était mis à sa poursuite et s'empara de lui, auprès de Mantes. On n'a pas oublié l'arrangement qui intervint et comment le docteur Avril consentit à se charger de ce dangereux pensionnaire.

Lucien portait le vêtement de la maison de santé; quant aux vêtements qui le couvraient lors du crime, ils avaient été soigneusement conservés, ainsi que le couteau de chasse, par le premier médecin qui les transmit fidèlement au second.

Le docteur Avril désirant se faire honneur de son nouveau pensionnaire, remarquant son élégance et sa distinction natives, eut cette gracieuseté de lui faire tailler des vêtements sur le modèle de ceux qu'il avait naguère portés. Le fou parut tout heureux de son attention; et, par un premier effort de mémoire, il réclama son couteau de chasse. Inutile de dire que cette requête n'eut aucun succès. Seulement, pour le calmer, le docteur Avril lui montra que l'arme était soigneusement déposée dans une armoire fermant à clef.

Le fou joua la soumission. Et dès lors, il prépara tout pour une nouvelle évasion. Ce fut long. Le docteur Avril était plus méticuleux encore que son prédécesseur. Il prétendait gagner consciencieusement la pension qui lui était régulièrement payée par l'administration, gérante judiciaire de la fortune de l'aliéné.

Enfin, un jour, Lucien put mettre à exécution un plan soigneusement préparé. Il parvint à s'emparer du couteau de chasse et à franchir les murs de l'asile. Il se lança de nouveau dans la direction de Paris, marchant, ou plutôt courant avec une incroyable rapidité.

Quand il se trouva dans les environs de Poissy, il se reconnut sans hésiter. Il était près de Saint-Germain, près du Bré. Alors une étrange timidité s'empara de lui. Proche du but, il n'osait point le toucher. Il revint sur ses pas, tourna sur lui-même, et enfin se décida à agir. La nuit était venue. Il était plus d'une heure du matin lorsqu'il arriva en vue du Bré.

Certes, il eut été bien facile de frapper violemment à la porte, d'appeler Berserot à haute voix. Mais il ne faut pas oublier que Lucien obéissait à un sentiment en quelque sorte animal, pareil à celui du chien qui suit une piste, et qu'il n'en était pas moins fou pour cela.

Il fit donc le tour du jardin, jusqu'à ce qu'il rencontra une brèche pratiquée dans le mur. Il la franchit. Ce fut alors que tomba le bonnet de voyage, de forme dite écossaise, qui lui couvrait la tête.

Il s'engagea avec précaution dans le jardin.

Berserot entendant un bruit insolite, s'arma d'un bâton et marcha vers cette ombre sinistre qui allait d'un pas incertain, le fou eut peur et, incapable de reconnaître celui qui se dressait devant lui, lui sauta à la gorge.

Berserot se recula et, d'un moulinet rapide, lui appliqua un coup violent sur le crâne.

Lucien poussa une sorte de rugissement et, saisissant le couteau qui était passé dans sa ceinture, le plongea entre les épaules du malheureux.

Puis, d'un bond surhumain, la terreur et la folie doublant ses forces, il s'élança sur le mur qu'il franchit et courut à travers la campagne.

Donc Berserot, dans son agonie, avait dit vrai.

C'était bien Lucien de Protz qui l'avait frappé.

Et aussi la veuve Berserot avait raison de ne point reconnaître celui que les magistrats amenaient devant elle.

Et c'était pendant ce temps, presque à la même heure, que Georges Hugues assassinait Carter, renversant l'obstacle qui s'était tout à coup dressé devant lui, et sûr désormais de pouvoir perpétrer l'œuvre horrible dans laquelle il faisait de Paula de Versannes une nouvelle victime.

Que lui importaient les scrupules de la jeune fille, la terreur qu'inspirait à Paula l'acte sacrilège dont le testament de la comtesse de Versannes lui avait fait comprendre l'horreur!....

A supposer que Georges Hugues fût homme à reculer devant cette odieuse complication, si réellement il eût été le frère de Paula, il n'avait même point à s'en préoccuper, puisque celui dont elle se disait la sœur gisait, croyait-il, au fond de l'Océan, qui n'avait même pas rejeté son cadavre!

XXXIV

Donc l'heure de la justice allait enfin sonner....

Ils étaient là, les honnêtes gens, Desmare, Peyraud, Dumas, le docteur, tenant en leur pouvoir l'homme qu'ils avaient traqué comme une bête fauve; c'était un être féroce, en effet, que ce misérable Hugues, dont deux fois déjà les mains s'étaient souillées de sang, et il méritait la mort des assassins.

Lucien ressemblait à un spectre subitement évoqué de sa tombe. Tandis qu'il parlait, les souvenirs du passé se pressaient sur ses lèvres, les mots éclatants, vivaces, colorés, étincelants. Toute cette énergie si longtemps comprimée faisait tout à coup explosion.

Il ne savait pas encore pourquoi il avait été amené dans cette chambre; il ignorait quels étaient ces hommes qui se dressaient auprès de lui, graves comme des juges. Mais de son éloquence furieuse il foudroyait le traître, le meurtrier, le bandit!....

Lucien n'avait plus fait un mouvement. Il semblait une masse inerte. Penchée sur lui, la tête cachée dans sa poitrine, la Huguette, revenue à elle, avait écouté sans un tressaillement.

Sous cet écroulement subit, énorme, aucun de ces êtres ne paraissait avoir conscience du danger.

Kédâs parla, lui aussi; il dit sa lâcheté, ses terreurs; il pleurait, il sanglotait; il comprenait enfin de quelles infamies il s'était fait le complice.

Quand tous deux se furent tus, la voix de Desmare s'éleva à son tour:

—Marquis de Pretz, vous ne savez pas tout encore.... cet homme s'est introduit sous votre nom dans la maison du comte de Versannes, et il a voulu contraindre Paula, fille du comte, à devenir sa femme.

Le marquis poussa un cri terrible:

—M. de Versannes a une fille.... lui!... et cet homme a voulu.... Ah! l'infâme ne savait donc pas....

—Il savait tout, reprit Desmare.

Lucien le regarda avec surprise.

—Il savait que des liens sacrés unissent Mlle de Versannes au fils de Bernard de Pretz, et il ne reculait pas devant ce sinistre sacrilége.

—Mais elle! elle!.... ignorait-elle donc!....

—Paula de Versannes se serait tuée, plutôt que de suivre à l'autel celui en qui elle croyait retrouver un frère.

Lucien avait baissé la tête. Cette raison, à peine ressuscitée, chancelait au bord de cette abîme de honte.

—Et maintenant, dit Jean Peyraud, c'est à vous, monsieur de Pretz, qu'il appartient de décider du sort de cet homme.

Lucien passa la main sur son front. Il cherchait à se rendre maître de ses propres pensées.

Il y eut un long silence. Puis il dit d'une voix calme:

—Détachez cet homme, messieurs, et enlevez-lui son bâillon.

Dumas protesta par une exclamation. Mais Desmare, aidé de Jean Peyraud, obéit aux ordres du marquis.

—Ecartez-vous, dit encore le marquis, je veux qu'il comparaisse libre devant nous.

Hugues se redressa lentement, écartant sa mère qui le tenait embrassé, puis debout, les bras croisés sur la poitrine, il tourna les yeux autour de lui. Livide, les prunelles injectées de sang, cet homme était épouvantable à voir. Et cependant, encore une fois, il se dominait avec une telle puissance, que pas une fibre de son visage ne tressaillit.

—J'écoute et j'attends, dit-il d'un ton presque solennel.

—Messieurs, dit le marquis, je ne sais encore qui vous êtes, mais je devine en vous des amis, des alliés loyaux et courageux; à vous de parler; décidez du sort de ce misérable.

Jean s'écria:

—Il m'appartient. C'est à moi de le châtier.

—Un duel! fit Lucien.

Il réfléchit un instant.

—Ecartons ce moyen, quant à présent.

—Je crois, dit le docteur Martin, que le mieux est de livrer cet homme à la justice.

Desmare l'interrompit brusquement.

—Pour que du haut des bancs d'infamie il se venge de sa défaite sur la famille de Versannes.... c'est impossible.

Un sourire passa sur les lèvres décolorées de Hugues.

—Et votre avis alors, monsieur? reprit Lucien en se tournant vers Desmare.

—Il faut le tuer comme un chien, dit brutalement le reporter.

Lucien fit un pas vers Hugues et lui posa la main sur l'épaule:

—Tu as entendu, dit-il. Qu'as-tu à répondre?....

—Messieurs, dit Hugues d'un accent clair et sonore, vous ne me livrerez pas à la justice, parce que je suis maître de vos secrets et que vous avez peur de moi!.... Vous ne me tuerez pas...., comme un chien.... parce que ce serait un assassinat et que vous n'êtes pas des meurtriers.

—Reste le duel, prononça Lucien.

Hugues ne put réprimer un tressaillement de joie et son regard aigu comme une lame d'acier, se croisa avec celui de Jean Peyraud.

—Le duel! répéta Lucien. Ecoute-moi donc Georges Hugues. Tu le sais, tu es à jamais perdu.... Ta vie est entre nos mains.... Je vais te proposer un pacte....

—J'écoute, dit Hugues.

—Moi qui ne suis rien dans ce monde, moi qui n'ai point encore commencé l'existence, car ce n'était point vivre que de se débattre dans les ténèbres où ton crime m'avait plongé, je t'offre ma vie en échange de la tienne.

Un cri d'angoisse s'échappa de toutes les poitrines.

La Huguette avait relevé la tête et regardait.

(*La fin à demain.*)

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
F. F. BÉREAU, à la Passe-Christiane.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles).
R. RICULFI, Houma (Terrebonne).
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss)

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyées dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les littographies, les impressions, les littographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA.
23 avril75—1an Au No 29 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis,
Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M. Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine, H. MOLAISON et S. DERBES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING, No 25 de la rue Décatur.
28sept—1m

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Samedis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A, Minnie de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 aout,—

POUR LES OPELOUSAS.
Départ tous les Mercredis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
C. C. Picket, capitaine, A. Meynier commis,
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.
Le frêt du Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.
Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
26 nov

Deux fois la semaine pour Fort Adams.
Départ le MERCREDI et le SAMEDI à 5 heures du soir. Retour le VENDREDI et le LUNDI.
Le beau steamer
GOV. ALLEN,
capitaine John C. Libano; A. Roland commis,
Partira comme ci-dessus pour Fort Adams, l'embouchure de la Rivière Rouge, Bayou Sara, Baton-Rouge et les points intermédiaires.
Prix pour Donaldsonville ... $3 00
" Plaquemines ... 4 00
" Baton Rouge ... 5 00.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, 117 rue Commune, ADAMS & WORK, 8 Commercial Place, BRITTON & EPPLER, 104 Commune.
28 nov

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESSIE TAYLOR,
Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McKELROY.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue du Canal.
23juil—3m

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville
Départ de la N.O. — Départ de Donaldsonville.
Le Samedi, à midi. — Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi, — Le Mardi, à 5 A. M.
Le MERCREDI, à midi. — Le JEUDI, à 5 h. A. M.
Le bateau à vapeur
SAINT JOHN,
Capitaine, F. BERGERON, J. C. BERGERON, Commis. E. LEBLANC.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent, No 30 de la rue Conti.
22 oct—

La Côte Donaldsonville et Plaquemines,
Le rapide et sûr bateau à passagers,
ROBT. YOUNG,
U. D. TERREBONNE, Capt. Frank Dalferes, commis.
Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi, commençant le samedi 13 novembre 1875.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à A. HITE & CARLIN, agents, No 3 rue Tchoupitoulas.
13nov—1m

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Ancoin, M. H. Landry et M. H. Charlet, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 30 rue Conti.
16 juillet—1an

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche.
Départ, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures P. M.
Le bon bateau à vapeur
ERA No 10,
fin marcheur, capitaine T. L. TAYLOR, Claiborne Dugas et J. B. Landry, commis.
23oct—

Paquebot de la Nlle-Orléans et de la côte, au-dessus de la ville, jusqu'à l'habitation "Union", paroisse St-Jacques.
Le beaux bateau à vapeur
W. J. POITEVENT,
S. Heno, capitaine, Commis, Geo. F. Bartley,
partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin, et descendra la côte tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, No 20 de la rue Conti.
30oct

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine. — Le bateau à vapeur
MARY IDA,
Capitaine J. A. Ruis; commis E. M. Valette.
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
8mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.
Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.
Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur
ST. MARY,
neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Fremoulet, et O. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Sunrise-Mill et les Samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine. 2 oct.—

Banque Nationale de l'Union,
A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE
A la clôture des affaires le JEUDI 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes ... $767,305 69
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation ... 500,000 00
Autres actions, bons et hypothèques ... 306,633 03
Dûs par des agents de rachats et de réserve ... 60,067 06
Dû par d'autres banques nationales ... 950 80
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat ... 66,394 59
Propriétés foncières, mobilier et installation ... 46,370 15
Dépenses courantes et taxes payées ... 25,543 7
Echanges pour le Clearing House ... 285,068 1
Billets d'autres banques nationales ... 20,075 00
Petite monnaie y compris les nickels ... 218 15
Espèces y compris les billets du Trésor payables en or ... 3,557 43
Billets legal tender ... 126,905 00
Total ... $2,158,989 94

PASSIF.
Capital payé ... $500,000 00
Autres profits non divisés ... 42,020 06
Billets de banque nationale non rachetés ... 449,337 00
Dividendes non payés ... 4,418 89
Dépôts individuels ... 770,894
Certificats de dépôts payables sur demande ... 4,731 5
Dû à d'autres banques nationales ... 521 96
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers ... 367,487 29
Total ... $2,158,989 94

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. } ss.
Moi, JAS. CHALARON, caissier de la susdite banque, déclare que je crois le susdit tableau exact.
JAS. CHALARON, Caissier.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
FRANCE, Trudelle, samedi, 27 novembre.
LABRADOR, Sanglier, samedi 11 décembre.
AMERIQUE, Pousols, samedi, 25 décembre.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BÉBIAN Agent, 55, Broadway, New-York; ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre H. N. O.
nov—

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover...	15 sept.	24 oct.
Frankfurt...	13 oct.	21 nov.
Hannover...	17 nov.	
Frankfurt...	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchant au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 35 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres ... $35 en or.
Entrepont ... 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
3 sept—1 an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants
KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.
Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 9 déc. à 8 h. A. M.
Passage ... $50.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.
mai—1an

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL
Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:
Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1872, y compris les Risques non terminés de 1872 ... $123,82?
Primes sur les Risques de feu ... $120,490 15
Primes sur les Risques de rivières ... 23,511 46
Primes sur les Risques de mer ... 23,721 19
Moins les primes rendues ... 3,737 ..
Moins les primes sur Risques non terminés en 1872 ... 30,637 06 — 34,414
Primes nettes pour l'année 1872 ... $1??,608 14
Déficit pour l'année 1872 ... 29,346 51
... $126,354 6?
Pertes payées durant la même période:
Sur les Risques de feu ... $60,957 ..
Sur les Risques de rivières ... 10,7..
Sur les Risques de mer ... 35,725 41
Réassurances ... 7,421 ..
Taxes ... 353 ..
Réfaction au lieu de scrip, dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer ... 13,964 81
... 34,797 90
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés ... 4,308
... $64,965 2?
Moins escompte et intérêts ... 25,613 48 — 39,371
... $156,354
... 30,00
Pertes non réglées ... $156,3..
La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse ... $22,402 54
Effets à recevoir sur prêts et sur gages ...
Effets à recevoir sur Primes ... $62,573 ..
Effets à recevoir en voie de recouvrement ... 81,068 21
Propriété foncière ... 50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans ... 298,545 ..
Actions de Banques ... 44,300 ..
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock ... 4,000 ..
Actions du Harbor Protection Company ... 995 ..
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés ... 1,...
Bons I. O. des O. F. Hall Association ... 5,..
Actions de Compagnie d'assurance ... 3,..
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association ... 5,
Compte suspendu de Bons et d'Actions ... 255,156
L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO, Notaire Public.
17 janv—1m

Rapport sur l'Etat — DE LA — BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes ... $1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation ... 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques ... 35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés ... 98,721 96
Dû par d'autres banques nationales ... 123,095 68
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat ... 159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations ... 139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées ... 39,563 69
Primes payées ... 55,600 00
Echanges pour le Clearing-House ... $121,818 82
Billets d'autres banques nationales ... 38,502 00
Petite monnaie, (y compris les nickels) ... 2,875 79
Espèces ... 77,379 17
Billets Legal Tender ... 456,523 00 — $705,898
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation) ... 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent) ... 4,000 00
Total ... $2,996,545 96

PASSIF.
Capital payé ... $850,000 00
Surplus ... 38,590 84
Autres profits non-partagés ... 87,474 60
Billets de banque nationale, non rachetés ... 500,000 00
Dividendes non payés ... 2,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques ... $1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts ... 7,000 00
Chèques certifiés ... 12,850 56
Chèques du caissier, non-payés ... 100 00 — 1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales ... 79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat ... 91,486 65
Total ... $2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins: G. A. WILLIAMS, JOS. DUNBAR, WM. G. VINCENT, Directeurs.
19juil—1l

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —
Le bateau à vapeur
MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.
On reçoit le frêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.
Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.
Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.
C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—1an

LIGNE DE MOBILE.
GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD DE ET L'EST,
A DATER DU 22 NOVEMBRE,
Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:
—DÉPARTS—
Exprès du jour ... 7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle ... 5:00 p. m.
—ARRIVÉES—
Exprès (tout le parcours) et malle ... 10:00 a. m.
Exprès de nuit ... 9:30 p. m.
Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.
Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.
21 Nov. D. B. ROBINSON, Surintendant.

THE MOBILE LINE.
GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
ON AND AFTER NOV. 22 nd.
Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:
—DEPART—
Day Express ... 7:30 a. m.
Through Express and Mail ... 5:00 p. m.
—ARRIVE—
Through Express and Mail ... 10:00 a. m.
Night Express ... 9:30 p. m.
Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New York and Eastern Cities.
Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.
21 Nov. D. B. ROBINSON, Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A.M.	7 ½ heures A.M.
8 ..	9 ..
10 ..	11 ½ ..
Midi ..	1 ½ .. P. M.
2 .. P. M.	3 ½ ..
4 ..	5 ½ ..
6 ..	

Tous les dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue du Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.
DEPARTS. — ARRIVÉES.
Express ... 7.2? A. M. | Express ... 11:30 P. M.
Malle ... 5:3? P. M. | Malle ... 12:30 A. M.
Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 1?:?? A. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)
From Calliope street Depot.
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.
DEPART. — ARRIVE.
Express ... 7.2? A. M. | Express ... 11 30 P. M.
Mail ... 5 3? P. M. | Mail ... 12 30 A. M.
The accomodation train arrive every MONDAY morning at 10 30.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à ?:?? heures A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant ? heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adres au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de frêt a ... 5 heures.
Email— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE, Au No. 152 de la rue du Canal, Le 13 décembre 1873.
Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.
Primes d'incendies ... $52,641
Primes de rivières ... 1,112 4
Total des primes ... $53,815 18
En moins—primes non expédiées ... 35,876 79
Montant net des primes ... $17,938 39
A déduire:
Pertes par les incendies—payées ... $ 236 38
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts ... 12,164 98 — 12,301
Montant réservé pour pertes non réglées ... $5,546 60
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $306,450 ... $151,222 46
Propriétés foncières appartenant à la compagnie ... 17,500 00
Prêt garanti par des actions ... 1,000 00
Actions appartenant à la compagnie ... 27,550 00
Bons des Etats-Unis ... 5,000 00
Effets à recevoir ... 5,326 ..
d abcétes surdem, d orta at 8 pour cent d'intérêt ... 19,350 ..
intérêt ... 10,412 44
Primes en voie de recouvrement ... 37,430 ..
Effets à recevoir pour primes ... 200 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier ... 12,419 79
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence ... 2,062 75
Capital souscrit, en voie de règlement ... 60,451 50
... $355,942
PASSIF.
Capital, 4,152 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action ... $312,750
Montant réservé pour garanti surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées ... 17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé ... 17,938 ..
Montant réservé pour perte non réglées ... 5,546 ..
Salaires non payés ... 750 11
... $355,942 50
L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 ... A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.
SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.
Montant reçu de membres associés sur décès ... $54,256
Montant reçu intérêt et dividendes ... 2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes ... 31,130 ..
... $87,554 ..
Montant payé sur 25 décès ... $45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires ... 10,679 .. — $56,129 ..
... $31,425 ..
PASSIF.
Polices aso "A" ... $5,802 ..
Polices aso "B" ... 4,276 17 — $10,078 ..
ACTIF.
En caisse ... $3,255 ..
Décès payés "non réclamé" ... 4,500 ..
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton ... 7,640 ..
Chemin de fer Canal et Claiborne ... 5,218 ..
Banque d'Amérique ... 4,310 ..
Banque Nationale Mutuelle ... 5,000 ..
Dû sur assessements en voie de recouvrement ... 3,805 ..
Meubles de Bureau ... 1,456 ..
Billets et reservés ... 1,3..

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans,
104 ... rue du Canal ... 104
VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu ... $569,621
Sur risques de mer ... 52,556 10
Sur risques de rivières ... 55,983 08
Total des primes ... $678,160 22
En moins, primes non expirées ... 121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875 ... $556,692 22
Pertes payées—
Sur risques d'incendie ... $287,244 41
Sur risques de mer ... 47,782 44
Sur risques de rivières ... 22,344 65
... $327,476 90
Taxes ... 35,609 98
Réassurances et primes remboursées ... 26,849 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt ... 54,930 07
... $454,260 67
Profit ... $102,431 56
L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières ... $202,814 42
Bons de la ville ... 216,110 00
Actions de banques, chemin de fer et autres ... 73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages ... 337,279
Effets à recevoir ... 58,917
Primes en voie de recouvrement ... 54,404
Bons de l'Etat ... 650
Actions d'assurance ... 19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp ... 10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association ... 2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall ... 5000 00
En caisse ... 108,587 29
... $1,223,899 56
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.
A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.
DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby, D. Fatjo, P. Fourchy, S. Z. Relf, M. W. Smith, L. F. Generes, J. J. Fernandez, D. A. Chaffraix, J. M. Allen, Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.
LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.
Primes d'incendie ... $201,206 60
Primes de mer ... 42,344 83
Primes des rivières ... 112,114 22—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées ... 275,157 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie ... $69,347 56
Sur risque de mer ... 15,447 22
Sur risques de rivières ... 55,553 91—$140,348 69
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c ... 73,705 33—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital ... $62,122 12
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir ... $43,874 01
Prêts sur bons et hypothèques ... 55,943 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande ... $27,439 58
Argent en banque ... 63,089 96—200,529 54
Propriétés foncières ... 118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres ... 153,881
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c ... 37,814 1
Total de l'actif ... $610,301 91
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.
Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain aux personnes qui avaient dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.
DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman, Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke, John Phelps, Adam Thompson, Henry Abraham, P. N. Strong, Victor Meyer, Joseph Bowling, Edward J. Gay, John M. Sandidge, Simon Hernsheim, Simon Forcheimer, Joseph B. Wolfe, R. B. Post, Edward Pilsbury, John E. King, Fred'k Camerden, J. L. Harris, Andrew Stewart, Joseph Stone, George Martin, Alfred Moulton, L. C. Jurey, Edward Nalle, George W. Sentall, A. Levi.
24mai

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA
Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,
la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février ?
RESSOURCES.
Prêts et Escomptes ... $642,321
Tiré au delà des dépôts ...
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation ... 400,000
Autres actions, bons et hypothèques ... 17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve ... 32,311
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat ... 3,819
Local de la banque ... 7,902
Autres Propriétés foncières ... 2,731
Mobiliers et installations ... 18,082
Dépenses Courantes ... 4,973
Taxes payées ... 4,744
Primes ... 73,414
Echanges pour le Clearing House ... 37,978
Billets d'autres Banques Nationales ... 11,579
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels ... 1,672
Espèces ... 15,195 77
Billets Legal Tender ... 264,000
... $1,604,732 18
PASSIF.
Capital payé ... $500,000
Surplus ... 11,352
Escompte ... 3,656
Change ... 3,868
Intérêt ... 1,317
Circulation Nationale non rachetée ... 418,000
Dividendes non-payés ... 722
Dépôts Individuels ... 597,915
Chèques Certifiés ... 7,413
Dû à des Banques Nationales ... 1,669
Dû à des Banques et des Banques de l'Etat ... 273
... $1,604,732
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mars 1874. JULES MOSSY, N. P.
Exact
F. POURSINE, E. S. KEEP, A. WIE

BILAN —DE LA—
BANQUE GERMANIA NATIONALE
A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE. A la clôture des affaires du 2 octobre 1874
RESSOURCES:
Prêts et escomptes ... $763,975 ..
Tiré en sus ... 4,342 ..
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation ... 300,000
Bons des Etats-Unis en caisse ... 100,000 00
Autres actions et Bons ... 28,095 ..
Dû par des agents de réserve et de rachat ... 30,027
Dû par d'autres banques nationales ... 7,148 ..
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat ... 1,361
Propriété foncière, mobilier et installations ... 3,900 ..
Dépenses courantes et taxes payées ... 11,162 ..
Primes payées ... 40,000 0
Echanges pour le Clearing House ... 104,313 ..
Billets d'autres banques nationales ... 3,975 ..
Petite monnaie (y compris les nickels) ... 641 ..
Espèces ... 1,979 ..
Billets Legal Tender ... 110,110
Total ... $1,491,409 ..
PASSIF.
Capital payé ... $300,000
Surplus ... 27,000
Autres profits non partagés ... 37,028
Billets de banques non rachetés ... 269,805
Dividendes non payés ... 240 ..
Dépôts individuels ... $963,591 79
Certificats de dépôts, payables sur demande ... 500 00
Chèques certifiés ... 11,912
Chèques de caissiers non payés ... 34,937 — 1,026,142 ..
Dû à d'autres banques nationales ... 13,358 ..
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat ... 6,899 ..
Total ... $1,491,409 ..
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact. HERM. ROEHL, caissier.
Signé ... ce 6 octobre 1874. JOS. COHN, Notaire Public.
Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. B. CAIN, ...

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE — DE LA — Nouvelle-Orléans,
Au coin des rues Canal et Camp.
QUINZIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.
Sur risques d'incendie ... $485,120 58
Sur risques de mer ... 88,982 65
Sur risques de rivières ... 94,894 — $668,997 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874 ... 166,601 53
Primes remboursées ... 33,222 73 — 199,824 26
... $469,173 65
Plus intérêts ... 35,365 14
... $504,538 79
Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances ... $45,108 ..
Pertes par le feu $161,144 83
Pertes sur mer ... 57,492 42
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur ... 51,427 45 — 270 ...
Dépenses générales ... 65,20..
Taxes ... 19,430
Commissions ... 25,550
Réfaction (rebate) ... 51,494 30 — 476,836
Bénéfice net ... $27,203 71
L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse ... $65,050 89
Primes en voie de recouvrement ... 92,182 77
Garanties et billets hypothécaires ... 211,859 84
Effets à recevoir pour primes ... 12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds ... 129,618 55
Actions de la Cie du Gas et autres actions ... 74,409 ..
Primes d'agences en voie de transmission ... 9,797 21
Dû par des compagnies d'assurances ... 7,290 21
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp ... 70,862 77
Autres propriétés foncières ... 70,521 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement ... 1,675 70
Compte suspendu ... 8,070 16
... 758,560 ..
PASSIF.
Capital ... $500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874 ... 166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés ... 6,727 15
Réclamations contre la compagnie ... 4,293 72 — $677,622
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation ... $80,923 27
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.
JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.
Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.
DIRECTEURS.
W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM, PLACIDE FORSTALL, A. D. SCHREIBER, H. GALLY, JULES TUYES, CHARLES LAFITTE, W. A. BELL, W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO, EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.
17janv—

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu ... $114,052 12
Sur risques de mer ... 59,291 87
Sur risques de rivières ... 29,556 ..
Total des primes ... $202,900 5.
Moins primes rendues ... 3,154 77
Primes acquises ... $199,846
Déduit—Pertes par le feu ... $45,105 ..
Pertes sur mer ... 42,115 79
Pertes sur rivières ... 15,476 ..
... $102,698 ..
Réassurances ... 31,916 73
Réfactions (rebate) ... 3,662 87
Taxes ... 7,490 ..
Loyer ... 3,780 ..
Dépenses, et profits et pertes ... 33,815 ..
... $184,364
Réservé pour primes non-terminées ... $17,320 ..
La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes ... $
Comptant ... 42,428 ..
Comptes en voie de collection ... 12,560 ..
Billets recevables ...
Prêts sur garanties ... 60,050 00
Prêts sur hypothèques ... 51,848 ..
Stocks et Bons ... 51,870 ..
Installations de bureaux et mobiliers ... 3,090 ..
En mains d'agents en Europe, etc ... 5,122 ..
... $226,517
Moins intérêts non-payés et dividendes ... 2,196
... $224,320 ..
Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.
Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancan; A. Tertrou, O. Bercier, G. J. Leeds; A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey; R. Hum, J. Brunseo, M. Keiffer; A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins; H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio; H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau; J. E. Camors, W. A. Bell, H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.
Au No 14 de la rue Carondelet.
QUATRIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant
Primes de l'année expirée le 31 août 1873:
Primes sur l'incendie ... $129,031 46
Primes de mer ... 24,210 02
Primes de rivières ... 5,367 97
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872 ... 2,000 00
Total ... $161,209 ..
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année ... 50,125 ..
... $111,083 ..
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie ... $64,517 30
Sur les risques de mer ... 17,696 21
Sur les risques de rivières ... 18,331 71—100,544
... $110,289 ..
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent ... $5,563
Réassurances ... 15,553 4
Dépenses, taxe, licence, intérêt ... 2,486 ..
Réservé pour pertes non réglées ... 20,000 00 — 43,641 ..
Bénéfice net ... $61,597 57
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse ... $50,716
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis ... 204,047
Primes en voie de recouvrement ... 621 ..
Anciens bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc ... 8,355
Propriété foncière ... 4,557
Billets d'actions (stock notes) ... 262,226 ..
... $530,525 17
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.
Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé ... 10 pour cent
Dividende sur le susdit ... 5 ..
Dividende sur primes remboursées ... 15 ..
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificate pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.
DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green; A. J. Aiken, J. L. Haas; J. A. Brase, Col. T. H. Hunt; W. T. Blak, J. D. Hill; I. Bloom, Jas. S. Lanphier; Sam. Boyd, Robert L. Moore; C. H. C. Brown, John Myers; John D. Cobb, H. J. Mullan; Geo. W. Church, Edward Nalle; J. R. Campbell, G. W. Sentell; Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1867.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Résidence No 183 Esplanade Street.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
CAPITAL PAYE ... $500,000
EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.
Montant net des primes, escompte et intérêt ... $334,876
Pertes, dépenses, taxes ... $196,888 76
Bonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent ... 59,626 54 — 256,515 30
Bénéfice net ... $78,361 1?
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ.
Actions, bons, prêts et effets à recevoir ... $409,870 9?
En caisse et primes en voie de recouvrement ... 129,775 7?
... $539,645 7?
Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.
Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 31 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES L DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.
—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. L. DAY, E. J. HART, LIONEL C. LEVY, HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP, HUGH WILSON, JAMES BYRNES, B. BISCOE, J. L. HARRIS, A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT, CHAS. MACREADY, L. ALCUS, W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS, RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE, J. WEIS, GEO. JONAS, E. W. TAYLOR, D. FATJO, J. C. MORRIS, T. L. AIREY.
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.
DIX-HUITIÈME ETAT
De situation annuel de la Compagnie d'Assurances de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.
Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie ... $90,384 55
Primes sur les rivières ... 13,066 58
Primes maritimes ... 9,042 32
... 112,493 35
Moins, primes remboursées ... 2,425 63
... $110,067 72
Pertes payées dans l'année —
Pertes par l'incendie ... $22,189 66
Pertes sur les rivières ... 16,422 12
Pertes sur mer ... 815 17
... $39,427 94
Réassurances ... 4,589 81
Loyer ... 2,500 00
Taxes ... 3,350 35
Réfaction (rebate) ... 10,277 96
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt ... 6,487 30
Réservé pour risques non terminés ... 27,171 90 — 93,804 55
... 16,263 2?
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement ... 5,739 67
Prêts garantis par hypothèque ... 31,006 13
Effets à recevoir pour primes ... 12,460 96
Actions, bons et autres obligations ... 142,596 52
Propriété foncière ... 5,447 24
Primes en voie de recouvrement ... 15,100 69
En caisse ... 27,082 54
... $243,434 25
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.
Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.
120 ... RUE DE LA COMMUNE ... 120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu ... $60,583 60
Mer ... 13,829 20
Rivières ... 59,191 22—$133,604 1?
Plus—risques non expirés le 21 mars 1875 ... 15,745 00
... 149,349 1?
Moins—primes non expirées le 21 mars 1875 ... 17,200 00
Montant net des primes.
Perte par le feu ... $9,619 84
Pertes sur les rivières ... 33,541 35 — $43,161 19
Réfaction (rebate) ... 25,334 23
Réassurances ... 3,699 05
Primes remboursées ... 1,225 10
Taxes ... 14,211 50
Casuel ... 3,170 42
Loyers ... 4,558 38
Dépenses ... 15,406 48
... $117,386 ..
Moins Intérêts profits et pertes ... 20,192 18 — $97,7..
Bénéfice net ... $34,...
ACTIF.
Effets à recevoir ... $226,984 43
Mobilier ... 4,933 93
Actions du Harber boat ... 850 00
Bons de la Ville ... 1,320 00
Actions de la banque de l'Etat ... 3,800 00
Comptes pour recouvrements net ... 14,623 51
En caisse ... 95,100 00
... $347,412 86
Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.
Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.
Assure contre — LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.
Première Année Fiscale.
Primes reçues ... $187,126 ..
Pertes par incendies sur mer et rivières payées ... $34,947 ..
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc ...
... 124,891 5
... $62,114 1
Total de l'Actif ... $294,519 1
DÉCLARÉ:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.
DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider; A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. E. Schmidt; N. A. Baumgartner, Th. Lilienthal, R. Sieg; I. F. Del Bondio, C. H. Miller; Isaac Scherck, H. Eicke, S. I. Nastie; J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman; Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert; X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder; R. Wildermann.

L'Union Française.
A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.
Messieurs:
L. Breton, Alph. Walz, E. Larue; A. Jas, V. Rippert, J. Lelay; A. Granger, J. G. Spor, V. Maignan; J. B. Seguin, E. Scheidecker, P. Mailard; J. B. Mondiegt, M. Bochet, P. Tiemé, Jr; H. Salomon, B. Seley, Ch. Frantz; J. Grand, A. Bonnet, Ch. Lecoume; J. J. Beiss, J. Anglade, M. Leblond.
Et à une assemblée de la Direction ont été nommés:
MM. L. BRETON—Président honoraire.
E. LARUE—Président.
A. JAS—Vice-Président.
A. GRANGER—Vice-Président.
J. B. SEGUIN—Trésorier.
J. B. MONDIEGT—Secrétaire.
Par ordre de la direction, J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
RAPPORT ANNUEL—1874.
Le Conseil d'administration arrive au terme du mandat que vous lui avez confié, a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler (29 novembre 1874).
L'attention des sociétaires est particulièrement appelée sur les nouvelles limites adoptées pour les soins à domicile:
1er District jusqu'à "Louisiana Avenue."
2me " " Pont du Bayon.
3me " " Abattoirs.
Puis sur l'augmentation du nombre des Docteurs chargés du service médical de la Société qui aujourd'hui sont au nombre de quatre.
Le Docteur J. Touatre, ayant charge de l'Asile, offre de donner des consultations à tous les sociétaires qui viendront à l'Asile, à l'heure de sa visite.

Rapport du Trésorier.
La balance en caisse, au 30 novembre 1873, était de ... $841 68
Reçu depuis cette époque pour quotités et admissions ... 11,654 38
Total des recettes ... $12,495 06
A déduire pour les dépenses pendant la même période:
Assurance de l'Asile et de son contenu ... $121 76
Gardien de l'Asile ... 2,679 30
Médecins ... 1,505 50
Pharmaciens ... 1,862 29
Secrétaires ... 200 00
Annonces, impressions et frais de bureaux ... 112 65
Collecteur (sa commission) ... 1,111 20
401 Bons de secours ... 2,020 00
Lingerie et ustensiles ... 107 00
Provisions ... 617 14
Réparations et citerne ... 295 68
Gaz, charbon et bois ... 156 80
Inhumations ... 289 00
Funérailles ... 201 00
Remboursement de huit actions et les intérêts ... 104 00 — $11,493 32
Balance en caisse ce jour ... $1,002 76

Caisse de Bienfaisance.
La balance du 30 novembre 1873 était de ... $878 20
Reçu depuis cette époque ... 501 60 — $2,379 03
A déduire: 42 admissions à $11 00 ... 462 0
Balance en caisse ... $917 ..
Cette caisse depuis sa fondation a payé l'admission de 94 membres.

Actif de la Société:
L'Asile, ses dépendances, son contenu et ses tombeaux ... $72,330 00
A déduire 50 actions à $10 00 ... 500 00
Actif net ... $71,830 00

Rapport du Comité d'Admission.
Le 30 novembre 1873 la Société se composait de ... 1188 membres
Admis depuis cette époque ... 142 " ... 1213 membres
Sur lesquels il faut déduire:
Démissionnaires ... 8
Décédés à l'Asile ... 5
Décédés à domicile ... 24
Rayés aux assemblées générales ... 208 — 228
Effectif actuel ... 10..
Classés ainsi qu'il suit:
Membres honoraires ... 20
Pensionnaires à l'Asile ...
Sociétaires suspendus ... 18
Fils de Sociétaires ... 22
Veuves ... 60
Membres actifs ... 965 total égal 1093 membres

Comité de secours.
Le Comité a délivré pendant l'année 401 Bons de secours représentant la somme de $2,020.00.

Service Médical.
Le rapport du Docteur J. Touatre chargé du service médical de l'Asile, constate qu'il a soigné ... Sociétaires qui ont séjourné 2444 journées.
Pour le second district, le Dr. J. Touatre a donné ses soins à 400 Sociétaires qui pendant leurs maladies ont nécessité 1574 visites.
Le Docteur A. de Roaldès, chargé du 3me District, a soigné 153 malades qui ont exigé 620 visites.
Enfin celui du Docteur H. D'Aquin à qui est confié le 1er et 4ème Districts constate qu'il a donné ses soins à 300 malades et qui ont occasionné 828 visites.
Le rapport du Comité de Surveillance, composé à tour de rôle par quinzaine des différents membres du Conseil d'administration n'ont donné aucune plainte dans le service administratif, médical ou interne.
Le Conseil d'administration avant de terminer son rapport annonce le résumé des secours accordés aux sociétaires depuis la fondation de la société jusqu'à ce jour:
Malades soignés à l'Asile 5290 qui ont séjourné 60776 journées.
Malades soignés à domicile 8556 qui ont nécessité 49032 visites.
Secours en espèces $24,176 00.
Le Service administratif, pour l'année 1875, se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès verbal d'élection du 29 novembre:
MM. Jh. Girod, Président, rue Dumaine 72.
F. Tujague, Vice-Président, 14, rue Chartres
N. Bouvier, Trésorier, 42 rue Ste-Anne.
J. Schweitzer, 166, Royale, A. Paris, 86, Bourgogne, J. Leblanc, 265, Vieille-Levée, } Formant le comité de finances.
J. Soudain, 211 Orléans, L. Minville, 110 Ste-Anne, M. Manadé, 141 St-Louis, J. Lafond, 109 Bourbon, } Formant le comité de secours.
J. Rivard, 112, St-Pierre, J. P. Carrère 180 Bourbon, } Formant le comité d'admission.
Le Conseil en terminant ce rapport informe les Sociétaires des nominations qu'il a faites pour cette année.
Secrétaire—L. Simon, enc Toulouse et Chartres chez M. Rouyer, ou 312 rue Ste-Anne.
Collecteur—P. F. Chabert, 534, rue de Chartres.
Gardien de l'Asile—Fb. Dufaut.
Médecins—Pour l'Asile Dr. J. Touatre,
1er et 4ème Districts: Dr. A. W. de Roaldès, résidence 415 Decatur; Office Coin Magasins et Natchez.
2ème District Dr. H. D'Aquin 43 Remparts.
3ème District Dr. A. de Roaldès, ... Grands-Hommes.

RAPPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK,
A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escompte ... $1,1??,456 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation ... 550,000 00
Autres actions, bons et hypothèques ... 35,681 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve ... 111,145 12
Dû par d'autres banques nationales ... 21,355 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat ... 79,071 38
Propriétés foncières, mobilier et installations ... 146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées ... 18,645 71
Primes payées ... 55,600 00
Echanges pour le Clearing House ... $162,422 29
Billets d'autres banques nationales ... 3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels) ... 1,300 06
Espèces ... 22,252 36
Billet legal tender ... 153,486 00 — 352,373 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis 5 pour cent des billets en circulation ... 25,000 00
Total ... $2,571,756 02

PASSIF.
Capital payé ... $550,000 00
Surplus ... 35,590 34
D'autres profits non partagés ... 55,890 22
Billets de banque nationale non rachetés ... 500,000 00
Dividendes non payés ... 9,369 79
Dépôts individuels sujets à des chèques ... $962,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande ... 2,000 00
Chèques certifiés ... 22,012 01
Chèques du caissier non payés ... 100 00 — ...,815 87
Dû à d'autres banques nationales ... 59,455 23
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat ... 81,430 47
Total ... $2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.
THEO. GUYOL, Notaire Public.
Exact—témoins:
ALF. MOULTON, W. T. BLAKEMORE, SAM'L FRIEDLANDER } Directeurs.

New Orleans Credit Foncier Association.
Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.
—QUATRIÈME ETAT ANNUEL—
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:
Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 ... $1,791 ..
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 ... 5,345 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 ... $5,499 95
Escompte de billets payés avant l'échéance ... 247 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière ... 1,281 48
... $7,029 14
Bénéfice net ... 112 94
... $7,137 08 $7,137 08
L'actif de la Société est comme suit.
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur ... $84,905 77
Propriétés foncières ... 9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat ... $1,661 41
Currency des Etats-Unis ... 144 25 — 1,810 6?
Effets à recevoir ... 7,160 1?
Divers débiteurs ... 580 77
Installations ... 1,000 00
Intérêt courant ... 255 38 — 105,172 ..
Actions payées en plein ... 79,150 00
Actions payées en partie ... 3,792 85
Scrip ... 4,830 00
Dividende No 1 non réclamé ... 127 20
Effets à payer ... 400 00
Divers créanciers ... 402 70
Surplus de l'actif ... 16,470 22 — 105,172 97
Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.
G. LEGARDEUR JR., Notaire public.